



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 7149

#### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS), dans lequel est mis en avant la nécessité d'améliorer rapidement l'organisation de la prise en charge pour les patients victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC). Chaque année, en France, 130 000 personnes seraient victimes d'un AVC. Les conséquences peuvent être le décès (3 700 décès répertoriés en 2003) ou diverses formes de déficiences ou de handicaps (hémipariés, aphasie, faiblesse musculaire...), selon la localisation des lésions vasculaires. Il s'agit de la première cause de handicap chez l'adulte. L'insuffisance du nombre de structures disponibles est notamment pointée du doigt, dans la mesure où seuls 18 % des malades seraient hospitalisés dans des unités neuro-vasculaires, spécialement conçues pour traiter ce type de pathologie. En conséquence, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend augmenter les moyens disponibles afin d'élargir les capacités d'accueil dans les urgences pour les victimes d'AVC.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7149

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2007, page 6295

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)